

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FCPE À COMPARTIMENTS GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE

Paris, le 15 mars 2021

Madame, Monsieur,

En votre qualité de porteur de parts du ou des compartiments GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE DYNAMIQUE, GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE ÉQUILIBRE, GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE PRUDENCE, GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE SOLIDAIRE du FCPE GROUPAMA ÉPARGNE RESPONSABLE, nous vous informons que la société de gestion Groupama Asset Management a décidé de changer la dénomination de ce FCPE et de ces compartiments en :

GROUPAMA ÉPARGNE & RETRAITE

Compartiments

GROUPAMA ÉPARGNE & RETRAITE PRUDENCE GROUPAMA ÉPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE GROUPAMA ÉPARGNE & RETRAITE ÉQUILIBRE GROUPAMA ÉPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE

Ces modifications entrent en vigueur le 10 mars 2021.

Les documents règlementaires sont modifiés en conséquence.

Nous vous invitons à prendre connaissance des nouveaux documents d'information clé pour l'investisseur (DICI), disponibles sur le site Internet de Groupama Épargne Salariale : www.groupama-es.fr.